

[permis@chelsea.ca](mailto:permis@chelsea.ca)

(819) 827-6226

« Vivre en harmonie avec l'environnement »

L'ACHAT D'UN TERRAIN  
OU D'UNE PROPRIÉTÉ

Feuillelet de renseignements

CHELSEA



Information pamphlet

**PURCHASING A  
PROPERTY**

*"Environment Friendly Community"*

(819) 827-6226

[permis@chelsea.ca](mailto:permis@chelsea.ca)

## Achat d'un terrain ou d'une propriété

Pour bien choisir le terrain ou la propriété que vous désirez acheter, il est important de vérifier auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable de la Municipalité de Chelsea afin d'obtenir toutes les informations pertinentes sur la propriété visée.

Le zonage autorise-t-il l'usage que vous prévoyez y faire?

La grandeur du terrain respecte-t-elle les normes?

Existe-t-il des contraintes physiques tel qu'une zone de mouvement de masse, un marais, un cours d'eau, une voie ferrée, ou une autoroute qui pourraient nuire ou empêcher la construction?

Le lot a-t-il fait l'objet d'un permis de lotissement?

Le terrain fait-il partie d'un projet de lotissement approuvé par la Municipalité?

Le terrain convoité possède-t-il un accès suffisant donnant sur un chemin municipal ou privé?

La propriété est-elle dotée d'une installation septique répondant aux normes, sinon, est-il possible d'en construire une sur le lot en question?

Si un bâtiment existe déjà, est-il conforme à l'usage que vous voulez en faire?

Veuillez noter qu'il est impossible de garantir l'obtention d'un permis de construction avant qu'une demande officielle soit dûment remplie.

Un permis est délivré dans un délai de 60 jours suivant la réception de tous les documents demandés par la Municipalité.

**Si vous prévoyez un projet de construction cette année, ne tardez pas à venir remplir votre demande et à soumettre les documents nécessaires à notre division des permis afin d'éviter un délai pour la délivrance du permis.**

Ce dépliant est produit à titre d'information et ne devrait pas être interprété sans consulter l'un de nos agents d'information ou inspecteurs.

Préparé par le Service de l'urbanisme et du développement durable en conformité avec les textes règlementaires en vigueur depuis le 28 juin 2005.

Prepared by the Planning and sustainable development division in conformance with the regulatory texts in effect since June 28, 2005.

This brochure is intended as general information and should not be interpreted within consulting one of our municipal officers or inspectors.

**Are you planning a construction project this year and want to avoid delays? To obtain your permit, we suggest that you complete an application and submit the necessary documentation to our permits section as soon as possible.**

A building permit is issued within 60 days following the receipt of all required documentation.

It is impossible to guarantee approval of a building permit until a request has been submitted and all of the requirements have been met.

• If a building already exists, will it conform to the use you want to perform?

• Is there a compliant septic system on the property? If not, is it possible to build one?

• Does the subject property have proper access to a municipal or private road?

• Is the lot part of a municipally approved subdivision?

• Has the lot been the subject of a subdivision permit?

• Are there any physical constraints such as a landslide zone, marshes, waterways, a railroad, or highway that could hinder or prevent construction?

• Does the surface area of the property satisfy the current zoning requirements?

• Does the zoning support the proposed use of the property?

Prior to purchasing a building lot or an existing property, we recommend that you contact the Planning and sustainable development division of the Municipality of Chelsea in order to obtain all of relevant information for this property.

## Purchasing a property